

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

Affiché le 18 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le cinq janvier deux mille vingt et un (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : BAUDUIN Michel, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, DARMEY Alain, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LE FLOCH Nicolas, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MEZIERE Alexandre, MOREAU Yannick, NICOLAÏ Jennifer, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : BLANCHARD Alain donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas, BRULARD Elise donne pouvoir à BOURGET Anthony, DEJEAN Jean-François donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, DELPIERRE Christine donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, DEVOIR Robert donne pouvoir à HECHT Gérard, LEGRAND Claire donne pouvoir à ROZO-LUCAS Orlane, MONGELLAZ Gérard donne pouvoir à COMPARAT Annie, PARISET Lionel donne pouvoir à PECHEUL Armel.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Frédérique GUAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. CRÉATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE MUTUALISÉE ENTRE LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION DES SABLES D'OLONNE

La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, puis la ville nouvelle des Sables d'Olonne trouvent toutes deux leur origine dans les efforts de mutualisation entrepris au Pays des Olonnes depuis de nombreuses années. Les bénéfices de ces rapprochements sont multiples : amélioration de l'offre de services pour les habitants, bonification des dotations de l'État, économies d'échelle, gains d'expertises des services, etc.

Dans cette dynamique de collaboration renforcée, les DGS de la ville et de l'agglomération suggèrent de mutualiser la direction générale préalablement à la création du service technique commun ; la cohérence de la démarche n'en sera que renforcée, la déclinaison dans l'ensemble des pôles que facilitée.

La création de cette direction générale commune, qui dans un premier temps se limiterait donc aux postes de Directeurs Généraux des Services (DGS) et des assistantes des DGS et de l'autorité territoriale, vise surtout, au-delà du symbole fort, à optimiser la qualité et la performance de notre administration territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

4 votes contre (BRICARD Guy, LEGRAND Claire, RIVALLAND Bruno, ROZO-LUCAS Orlane)

2 abstentions (DARMEY Alain, POTTIER Caroline)

- de décider la création d'un service commun de direction générale des services à compter du 11 janvier 2020, service qui sera porté par la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne,
- d'autoriser la modification au tableau des effectifs de la Ville des Sables d'Olonne en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans cette optique, la commune a fixé, le 10 juillet 2020, les règles relatives aux questions écrites et orales posées en conseil municipal ainsi que celles relatives au fonctionnement des commissions municipales. La rédaction des articles concernant les « questions » et les « commissions » mérite toutefois d'être améliorée ou précisée.

I. Les questions

Les articles 5 et 6 du règlement intérieur fixent les règles relatives aux questions écrites et orales. Leur distinction n'est pas explicite et crée une confusion. Il convient donc d'apporter quelques précisions. De fait, il est proposé de ne conserver qu'un seul et unique article, qui serait rédigé comme suit :

« Article 5 : Questions

a) Questions posées dans le cadre du conseil municipal :

Article L. 2121-19 du CGCT : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique

générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal.

L'application du deuxième alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an. »

Les questions portent sur des sujets d'intérêt général qui concernent les affaires de la commune.

Elles ne donnent pas lieu à des débats sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Tout membre du conseil, qui voudra poser une question ou formuler une proposition concernant une affaire non inscrite à l'ordre du jour et ayant trait aux compétences de la collectivité, devra en prévenir le Maire et communiquer le contenu de son intervention par courrier ou courriel au minimum 5 jours francs avant la réunion à laquelle il compte la poser.

Ces questions ou propositions sont mises en discussion après l'examen d'affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance publique.

Les questions sont traitées à la fin de chaque séance du conseil.

Le temps consacré au traitement des questions est limité à 30 minutes en tout, en fin de séance.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Si l'objet des questions le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

b) Questions posées en dehors du cadre du conseil municipal :

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune et l'action municipale.

Cette demande doit être formulée par courriel (affairesjuridiques@lessablesdolonne.fr) ou sur support papier, adressée au Maire qui dispose d'un délai maximum de deux mois pour y répondre. »

II. Les commissions municipales

Le règlement intérieur fixe les règles relatives au fonctionnement des commissions municipales.

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des commissions peuvent être créées en conseil municipal afin de travailler sur des sujets de la collectivité.

En principe, ces commissions ne sont composées que d'élus municipaux.

Toutefois, afin de permettre un échange plus large sur les sujets touchant la collectivité, la volonté politique actuelle est de faire participer des invités aux commissions municipales.

L'existence de ces invités n'étant pas légalement prévue, il convient de fixer les règles de leur participation aux commissions municipales au sein du règlement intérieur.

Ainsi, à la commune des Sables d'Olonne, le Président ou le Vice-Président de la commission peut inviter des participants en plus des membres sur suggestion de chacun des groupes représentés au conseil.

Par ailleurs, des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal pourront, ponctuellement, être invitées pour échanger sur des sujets spécifiques dont l'importance justifiera leur présence.

De fait, il est proposé de modifier l'article du règlement intérieur du conseil municipal relatif au fonctionnement des commissions municipales comme suit :

« Le conseil municipal peut décider de la création de commissions spéciales pour l'examen d'une ou plusieurs affaires, il en fixe la composition, la durée.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation du Vice-Président.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal, lorsque la spécificité du sujet évoqué le justifie.

Des personnes extérieures au conseil municipal peuvent également être invitées à participer à ces commissions.

La liste de ces invités est déterminée au moment de la désignation des conseillers siégeant au sein des commissions municipales.

Les invités peuvent intervenir librement et prendre part au débat. Le compte-rendu de la séance leur est

adressé. Toutefois, ils ne peuvent pas participer au vote. Ils ne peuvent pas non plus être remplacés.

La commission se réunit sur convocation du Président ou du Vice-Président.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Les commissions émettent des simples avis. Elles peuvent aussi émettre des propositions facultatives.

Les avis et les propositions sont, le cas échéant, arrêtés à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

La convocation est adressée à chaque conseiller et à chaque invité trois jours francs avant la tenue de la réunion. Dans l'éventualité d'une urgence, la convocation et l'ordre du jour peuvent être adressés à chaque conseiller dans les vingt-quatre heures précédant la réunion.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président et du Vice-président de la commission, la fonction de présidence est assurée dans l'ordre de nomination des vice-présidents siégeant dans la commission.

Le contenu et les débats des commissions ne doivent en aucun cas être communiqués à l'extérieur et doivent rester confidentiels.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la nouvelle rédaction des articles du règlement intérieur relatifs aux questions et au fonctionnement des commissions municipales.

3. ANNULATION DE LOYERS ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

À la suite du premier confinement, la Ville des Sables d'Olonne avait accordé une exonération de loyer pour une période de 3 mois du 15 mars au 15 juin 2020.

Lors du deuxième confinement, la Ville des Sables d'Olonne avait décidé, une nouvelle fois, de soutenir les acteurs économiques du territoire, en accordant une annulation de loyer ou de redevance aux locataires professionnels de la ville et aux occupants du domaine public pour une période maximum de 2 mois sur l'année 2020, soit du 30 octobre au 31 décembre 2020.

Les incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire conduisent à proposer d'accorder une annulation de loyer ou de redevance aux locataires professionnels de la Ville, aux occupants du domaine public, aux délégataires de services publics et aux sous-concessionnaires de plage, pour la période pendant laquelle ils restent fermés ou seraient amenés à fermer administrativement à nouveau, et au maximum pour une période de 6 mois sur l'année 2021, soit du 1er janvier au 30 juin 2021, si pendant cette période ils n'ont pu exercer leur activité pour cause de fermeture de leur établissement ou s'ils ont subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% par rapport à l'année 2019 (comparaison mois/mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

4 abstentions (BRICARD Guy, LEGRAND Claire, RIVALLAND Bruno, ROZO-LUCAS Orlane)

- d'accorder une annulation de loyers au maximum pendant six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclus) pour les locataires de la Ville qui n'auraient pas exercé leur activité pour cause de fermeture administrative de leur établissement ou qui aurait subi une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50 % par rapport à l'année 2019 (comparaison mois/mois), représentant un montant maximum estimatif de 115 753 €,
- d'accorder une annulation de redevances d'occupation du domaine public au maximum pendant six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclus) pour les occupants qui n'auraient pas exercé leur activité pour cause de fermeture administrative de leur établissement ou qui aurait subi une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50 % par rapport à l'année 2019 (comparaison mois/mois), représentant un montant maximum estimatif de 334 432 €,
- d'accorder une annulation de redevances des sous-concessionnaires de plage pour les occupants qui n'auraient pas exercé leur activité pour cause de fermeture administrative de leur établissement ou qui aurait subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % par rapport à

l'année 2019 (comparaison mois/mois), pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclus, représentant un montant maximum de 65 764 €,

- d'accorder une annulation de redevances des délégataires de service public au maximum pendant six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclus) pour les occupants qui n'auraient pas exercé leur activité pour cause de fermeture administrative de leur établissement ou qui aurait subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % par rapport à l'année 2019 (comparaison mois/mois), représentant un montant maximum estimatif de 313 708 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants y afférents.

4. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES A L'ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL

Dans une démarche de mutualisation, il est proposé que la ville des Sables d'Olonne et les Sables d'Olonne Agglomération constituent un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services relatif à l'entretien des vêtements de travail. Chaque membre du groupement estime ses dépenses en s'appuyant sur ses consommations 2020, selon la répartition suivante :

Ville des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération
25 000,00 € HT / an	25 000,00 € HT / an

Le montant maximum de l'accord-cadre est de 200 000,00 € HT. Les marchés seront conclus sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec maximum, mono-attributaire, pour une durée de un (1) an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement trois (3) fois pour une (1) année, soit une durée totale de quatre (4) ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de services relatives à l'entretien des vêtements de travail,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'accepter que la ville des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention,

Etant précisé que Monsieur le Maire a délégation pour signer les marchés d'un montant inférieur aux seuils européens.

5. PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE RESILIATION DU CONTRAT

Lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2020, il a été autorisé le lancement d'une consultation pour des prestations de nettoyage des bâtiments communaux pour la commune nouvelle des Sables d'Olonne. Cette consultation a pour objectif la globalisation des prestations au travers d'un même et unique marché ce qui permettra une poursuite des efforts de rationalisation de la part de la collectivité. Dès lors, il convient de résilier le contrat n°18S0011 dont le titulaire est ATMOS PROPRIÉTÉ situé 3 place François Mitterrand – 85000 LA ROCHE SUR YON. Cette résiliation, pour motif d'intérêt général en raison d'une réorganisation des services et d'une harmonisation des contrats, interviendra le 31 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la résiliation du contrat n°18S0011 relatif à des prestations de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux de l'ancienne ville des Sables d'Olonne.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

6. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ATTRIBUTION DES SOUS CONCESSIONS S À V DE LA PLAGE DE TANCHET - DECLARATION D'INFRACTUOSITE POUR LE LOT 2 RELATIF A LA SOUS CONCESSION T ET RELANCE DE LA PROCEDURE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 05 octobre 2020, la Ville des Sables d'Olonne a lancé une procédure de Délégation de Service Public pour le renouvellement des sous concessions S à V de la plage de Tanchet, allotie en quatre lots. La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 14 décembre 2020, a procédé à l'analyse des candidatures et a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. Pour le lot 2 relatif à l'exploitation de la sous concession T, une seule candidature a été déclarée recevable et ainsi admise à présenter une offre. Cependant le candidat ainsi sélectionné a remis uniquement un dossier de candidature et non un dossier d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer infructueux, pour absence d'offre, le lot 2 relatif à l'exploitation de la sous concession T de la procédure de délégation de service public pour l'attribution des sous concessions S à V de la plage de Tanchet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à mener la procédure de Délégation de Service Public et de dévolution pour le lot 2 selon les conditions et caractéristiques approuvées par délibération n°7 du 05 octobre 2020 et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021.

7. ALIGNEMENT RUE DES OISEAUX - ACQUISITION PARCELLE 194 AL 1202

Madame Martine CHAVIGNOIS et Monsieur BIGOTTE Jean-Pierre sont propriétaires de la parcelle cadastrée 194 AL 1202 d'une superficie de 13 m² sise rue des oiseaux et constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante en vue de son incorporation officielle au domaine public de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Madame Martine CHAVIGNOIS et de Monsieur BIGOTTE Jean-Pierre la parcelle cadastrée 194 AL 1202 sise rue des oiseaux d'une superficie de 13 m²,
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

8. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX RUE DES ANCIENS MAIRES

La Ville des Sables d'Olonne s'est engagée depuis un an dans une politique visant à renforcer son offre médicale. Le cabinet médical « Les Hauts d'Olonne », situé 5 rue des Anciens Maires et regroupant 5 généralistes dans le centre d'Olonne sur Mer, souffre d'un manque de locaux pour potentiellement étendre son activité en accueillant des internes en médecine et des médecins supplémentaires.

La Ville, maître d'ouvrage du réaménagement du cœur de ville, souhaite garantir une offre médicale satisfaisante et suffisante, eu égard au besoin de la population. Pour conforter et faciliter la venue d'internes et médecins supplémentaires, la Ville a proposé de se porter acquéreur du bâtiment voisin situé au 3 rue des Anciens Maires et propriété de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir auprès de l'Union Départementale des Associations Familiales, l'immeuble cadastré 194 166 AB 1061 et 1208 d'une superficie de 342 m² au prix de 230 000,00 € HT,
- de préciser que l'acte de vente sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition,
- d'inscrire la somme nécessaire aux crédits anticipés 2021.

9. RETROCESSION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT "LE CLOS DES OEILLETES"

L'entreprise sociale pour l'habitat VENDÉE LOGEMENT a obtenu un permis d'aménager le 3 novembre 2010 pour la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation dénommé « Le Clos des Œillets » et comprenant 12 lots destinés à l'accession à la propriété et au logement social.

En application de l'article R. 442-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de demande de permis d'aménager est complété par l'engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs et des lots à laquelle sont dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des espaces et équipements communs.

Toutefois, en application de l'article R. 442-8 du Code de l'Urbanisme, les dispositions précitées de l'article R. 442-7 du même code, ne sont pas applicables lorsque le lotisseur justifie de la conclusion avec la commune d'une convention de transfert dans son domaine de la totalité des voies et espaces communs du lotissement, une fois les travaux achevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de reprendre, à titre gratuit, les espaces et équipements communs du lotissement « Le Clos des Œillets » cadastrés 194 166 AY 532 / 533 / 534 / 535 pour une surface totale de 1 152 m² en vue de les incorporer dans le domaine public communal,
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

10. SUBVENTIONS D'ÉTAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Depuis sa création en 2019, la commune nouvelle des Sables d'Olonne est éligible de droit aux dotations d'aides à l'investissement accordées par l'État, DETR ou DSIL. Ces dotations permettent de compléter le financement de son plan d'investissements.

Pour l'exercice 2021, la Ville des Sables d'Olonne propose de retenir six opérations susceptibles d'être éligibles à la DETR ou à la DSIL :

- La 1^{ère} tranche du Plan Vélo 2025 : Qualification et développement de pistes cyclables structurantes : Aménagements sur les axes suivants : Mitterrand, Libellules, Justice, Coty, Gabare et étude du remblai à vélo. Le coût prévisionnel de l'opération est de 666 700 € H.T avec une subvention attendue à hauteur de 50 %,
- Modernisation de l'éclairage public : enfouissement de lignes et équipements d'éclairages LED - 1^{ère} tranche. Les rues concernées par ces travaux sont les suivantes : Mitterrand, Paul Poiroux, Maraîchers, Croix-Blanche, Mathieu St Jouan, Moulineau, Grands Riaux et Mer. Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 354 000 € net de taxe avec une subvention attendue à hauteur de 30 %. Une seconde tranche (rues Briand, Pins, Touvent, Aiguillon, Pasteur et Pré Poubert) de ce programme est prévue pour 2022 et fera l'objet d'une nouvelle demande.
- Réhabilitation du Parc et des jardins de la Villa Charlotte. Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 168 775 € H.T avec une subvention attendue à hauteur de 50 %,
- Rénovation et réaménagement des anciens locaux de la pépinière d'entreprises Actilonne pour accueillir la police municipale. Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 083 700 € H.T avec une subvention attendue à hauteur de 30 %,
- Réhabilitation du Parc de la Marion dans le quartier de la Chaume. Le coût prévisionnel de l'opération est de 690 000 € H.T avec une subvention attendue à hauteur de 50 %,
- Création du Parc des Nouettes dans le quartier de Château d'Olonne. Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 221 666 € H.T avec une subvention attendue à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

4 votes contre (BRICARD Guy, LEGRAND Claire, RIVALLAND Bruno, ROZO-LUCAS Orlane)

- de solliciter une subvention de l'État, la plus élevée possible pour chaque opération concernée dans le cadre des dotations DETR et DSIL 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, le moment venu, tous documents afférents à ces demandes,
- d'approuver les plans de financement joints à la présente délibération.

11. GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE PODELIHA SAHLM POUR 11 LOGEMENTS 90 AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 875 500,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 116 605 constitué de 6 Lignes du Prêt.

12. GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE "PODELIHA'SAHLM CONCERNANT 6 LOGEMENTS EN VEFA RUE DES CAPUCINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 859 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 116503 constitué de 6 Lignes du Prêt.

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :
4 abstentions (BRICARD Guy, LEGRAND Claire, RIVALLAND Bruno, ROZO-LUCAS Orlande)

- d'adopter la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Postes Supprimés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet	Postes Créés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	05/01/2021	Adjoint administratif	1	12/01/2021
Agent de maîtrise	1	05/01/2021	Adjoint technique	1	12/01/2021

14. BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2021

- 1- Pour assurer la continuité et le bon fonctionnement des services de la Ville des Sables d'Olonne, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des emplois saisonniers suivant :
- 2-

Services	Grades	Fonctions	Nombre d'agents	Nombre d'heures	ETP annuel
PROPRETE URBAINE	Adjoint technique	Nettoyage de la voie publique	25	19000	10.44
VOIRIE	Adjoint technique	Nettoyage des plages	8	2100	1.15
ESPACES VERTS	Adjoint technique	Entretien des espaces verts	6	4900	2.69
MEDIATHEQUE	Adjoint du patrimoine	Accueil et orientation du public, suivi des prêts	7	1230	0.68
EVENEMENTIEL	Adjoint technique	Logistique des manifestations Accueil du public,	6	6000	3.30

CENTRE DE LOISIRS	Adjoint technique	Entretien des locaux et cuisine	39	3600	1.98
	Adjoint d'animation	Animation des centres de loisirs	73	30450	16.73
FOYERS LOGEMENTS	Agent Social	Entretien des locaux	6	10900	5.99
CULTURE	Adjoint d'animation	Accompagnement et coordination des animations estivales - renfort bureau-Animation Noël - Expo	8	1210	0.66
	Technicien	Renfort en techniciens du spectacle pour la saison culturelle	1	1100	0.60
MUSEE	Adjoint du patrimoine	Visites commentées, surveillance du musée	2	1100	0.60
	Adjoint technique	Renfort montage et démontage exposition	1	455	0,25
ISO	Adjoint technique	Entretien des bâtiments - secteur séjour	2	1700	0.93
	Adjoint administratif	Accueil du public et commercialisation des produits nautiques	4	2750	1.51
	Adjoint d'animation	Animation plage	2	910	0.5
	Educateur des APS	Adjoint chef de poste	1	700	0.38
	Opérateur des APS	Sécurité et Animations sportives sur la plage	42	18900	10.38
	Educateur des APS	Moniteur des activités nautiques	3	3100	1.70
	Opérateur des APS	Moniteur des activités nautiques	20	6400	3.52
DOMAINE PUBLIC	Adjoint administratif	Gestion des marchés couverts et forains, des horodateurs, comptabilité	2	1220	0,67
POLICE MUNICIPALE	Adjoint administratif	Agent de Surveillance de la voie publique et Agent temporaire de Police Municipale	4	2200	1.21
	Adjoint administratif	Gardes barrières (surveillance des accès)	8	2450	1.35
	Adjoint administratif	Médiateur de plages	4	1220	0.67
TOTAL GENERAL			274	123 595	67.91

2- Pour assurer la continuité et le bon fonctionnement des services de la Ville pendant les périodes de surcroît de travail momentanées et imprévus, il convient de procéder au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels au cours de l'année 2021 en précisant le nombre maximal d'heures et la nature des emplois nécessaires.

GRADE / FONCTIONS	SERVICES POUVANT JUSTIFIER LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE	CIRCONSTANCES	VOLUME HORAIRE	ETP
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil périscolaire • Centres de loisirs 	Renfort ponctuel des agents titulaires, notamment pendant les vacances scolaires et le temps scolaires pour l'animation et la surveillance des enfants,	9300	5.11
Adjoint du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Médiathèque et Musée 	Affluence du public pendant des manifestations exceptionnelles	1 000	0.55
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> • Auditorium, ISO, Centre de loisirs, Médiathèque, Musée, Écoles, Foyers-logements, • Pôle Cadre et Qualité de vie : Espaces Urbains, Espaces verts et environnement, Patrimoine Bâtiments 	<p>Augmentation non prévisible de la fréquentation des équipements ouverts au public</p> <p>Surcroûts de travail dans les domaines techniques : espaces verts, maçonnerie, peinture, entretien de la voirie, plomberie, manutention de matériel pour les manifestations, entretien des locaux</p>	8 000	4.40
Technicien	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires culturelles 	Augmentation non prévisible des demandes d'activités culturelles à destination des partenaires associatifs de la ville	8 960	4.92
Éducateur et Opérateur des APS	<ul style="list-style-type: none"> • Institut Sport Océan 	Augmentation non prévisible des inscriptions aux stages nautiques	2 000	1.10
Adjoints administratifs	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle ressources, Pôle Proximité 	Besoin ponctuel de renfort pour faire face au surcroît de travail : État civil, Police Municipale, Informatique, Finances, Ressources Humaines...	6 000	3.30
TOTAL GENERAL			35 260	19.38

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

4 votes contre (BRICARD Guy, LEGRAND Claire, RIVALLAND Bruno, ROZO-LUCAS Orlane)

- d'adopter le tableau des emplois saisonniers ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'adopter le tableau des emplois pour des besoins occasionnels à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement des agents,
- de fixer leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents,
- d'inscrire les dépenses au budget de la ville, selon la nature et les fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

15. ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT EN PLUS-VALUE

Par courrier en date du 29 juin 2020, le titulaire du marché, SOFAXIS/AXA, a fait parvenir à la ville une résiliation à titre conservatoire effective au 31 décembre 2020, faisant valoir une augmentation de 59 % du pourcentage de garantie à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette augmentation n'étant pas acceptable juridiquement, la Ville a dans un premier temps refusé ladite augmentation et autorisé par délibération en date du 30 novembre 2020, le lancement d'un Appel d'Offres ouvert. En parallèle, des négociations entre la ville et SOFAXIS/AXA ont été menées. Le titulaire a fait parvenir une seconde proposition le 07 décembre 2020, avec un taux de 1,10 % en lieu et place des 0,94 % appliqués depuis le 1^{er} janvier 2019. Les garanties restent quant à elles inchangées. Le contrat ayant été conclu pour une durée ferme de 5 ans, cette augmentation représente 10.21 % par rapport au montant initial, celle-ci étant lissée sur les 3 années restantes. La cotisation annuelle est ainsi portée à 148 709,80 € HT au lieu de 127 079,29 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retirer la délibération n°23 du 30 novembre 2020 autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour une assurance des prestations statutaires,
- d'approuver la passation d'un avenant en plus-value pour le lot n°6 « assurance des prestations statutaires »
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.

16. TRAVAUX EFFACEMENTS DE RÉSEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions devant être établies entre le SyDEV et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

	Code affaire	Coût total (TTC)	Participation communale	% de prise en charge du Sydev
Convention n°2020.THD.0065 Effacement de réseaux rue de la Croix Blanche.	E.ER.194.19.009	715 486,00 €	307 661,00 €	57 %
Convention n°2020.THD.0067 Effacement de réseaux rue Mathieu Saint Jouan, entre la rue Saint Armel et l'avenue de Bretagne.	E.ER.194.19.011	424 030,00 €	173 213,00 €	59 %
Convention n°2020.THD.0068 Effacement de réseaux route de la Mer.	E.ER.194.19.016	127 482,00 €	56 889,00 €	55 %
Convention n° 2020.THD.0066 Effacement de réseaux route des Maraîchers, entre les rues de la Forgerie / de la Paillolière et rue des Sternes / chemin de la Mouline.	E.ER.194.19.019	552 641,00 €	231 422,00 €	58 %

17. TRAVAUX DE PROTECTION INCENDIE

Dans le cadre des travaux de protection incendie, la Ville a sollicité Vendée Eau pour réaliser des travaux de remplacement de poteaux et bouches incendie ainsi que d'extension du réseau d'eau potable sur la commune. Vendée Eau a fait parvenir la convention de travaux et de financement suivante :N°PI-15.031.2020 modificatif : remplacement place pour place de 8 hydrants, (n° 194-0027, 194-0084, 194-0092, 194-0096, 194-0216, 194-0244, 194-0174, 166-0010), boulevard Castelnau, rue Nationale, Cours Dupont, rue Gambetta, quai Boucaniers, avenue du Fief Monsieur, rue Louis Braille, route des Amis de la Nature, avec une participation financière totale de la Ville de 11 784,00 € T.T.C,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention devant être établie entre VENDEE EAU et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

18. RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BON PORT - 2 ème PHASE DE TRAVAUX

La commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2019 a retenu l'offre du cabinet Prunet Architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération, le marché a été notifié le 28 février 2020 pour un montant de 172 860,00 € HT soit 6,70 % du montant de travaux. Le cabinet Prunet a établi un Avant-Projet de la deuxième phase de travaux qui se décline en 3 tranches (selon plan en annexe) :

- Tranche ferme : travaux de septembre 2021 à juin 2022
Restauration de la couverture et de la charpente du bras Nord du transept, des façades latérales hautes Est et Ouest et du pignon Nord
- Tranche optionnelle 1 : travaux de septembre 2022 à juin 2023
Restauration de la couverture et de la charpente du bras Sud du transept et de la 1^{ère} travée du chœur, des façades latérales hautes Est et du pignon Sud, Nord et Sud de la 1^{ère} travée du chœur et des arcs boutants AB-NE1 et AB-SE1
- Tranche optionnelle 2 : travaux de septembre 2023 à juin 2024
Restauration de la couverture et de la charpente du Chœur, des façades en parties hautes et des arcs boutants AB-NE2,3,4 et AB-SE2,3,4

Les travaux se répartissent en 10 lots :

- Lot 1 : Échafaudages
- Lot 2 : Maçonnerie – Pierre de taille
- Lot 3 : Sculpture
- Lot 4 : Charpente
- Lot 5 : Couverture
- Lot 6 : Vitraux – Métallerie
- Lot 7 : Menuiserie
- Lot 8 : Paratonnerre
- Lot 9 : Anti-Pigeon
- Lot 10 : Électricité

L'option proposée est :

- option N°1 : restitution des pots à feux et des sphères
- option N°2 : Galerie de faîtage festonnée
- option N°3 : protection grillagée

Les montants estimatifs par tranches sont regroupés dans le tableau suivant :

	MONTANT TRAVAUX HT			
	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	TOTAL
LOT 1 Echafaudages	212 121,37 €	257 702,53 €	215 128,97 €	684 952,87 €
LOT 2 Maçonnerie-Pierre de taille + option: - n°1: restitution des pots à feux et des sphères	414 781,97 € 3 938,10 €	530 682,64 € 10 833,80 €	298 091,32 € 20 671,95 €	1 278 999,78 € 35 443,85 €
LOT 3 Sculpture + option: - n°1: restitution des pots à feux et des sphères	40 525,00 € 4 550,00 €	37 915,00 € 11 970,00 €	0- € 22 260,00 €	78 440,00 € 38 780,00 €
LOT 4 Charpente	74 371,06 €	56 692,55 €	39 528,24 €	170 591,85 €
LOT 5 Couverture + option: - n°2: Galerie de faîtage festonnée	162 853,10 € 62 146,00€	130 668,60 € 30 108,00€	107 762,50 € 13 773,00€	401 284,20 € 106 027,00€
LOT 6 Vitreaux-Métallerie + option: - n°3 : Protection grillagée	74 281,60 € 4 601,80€	90 982,33 € 9 203,60€	71 748,64 € 14 052,40€	237 012,57 € 27 857,80€
LOT 7 Restauration peinture murale	3 450,00 €	3 450,00 €	- €	6 900,00 €
LOT N° 8 Paratonnerres	3 150,00 €	3 150,00 €	2 950,00 €	9 250,00 €
LOT N° 9 Anti-pigeon	10 839,00 €	13 075,00 €	5 993,00 €	29 907,00 €
LOT N° 10 Électricité	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
TOTAUX HT Base	1 006 373,10 €	1 134 318,65 €	751 202,67 €	2 891 894,42 €
Base + option 1 +2 + 3	1 081 609,00 €	1 196 434,05 €	821 960,02 €	3 100 003,07 €

Le montant total estimatif des travaux est donc porté à 2 891 894,42€ HT en base et à 3 100 003,07€ HT (valeur Août 2020) options incluses, soit +15,66 % par rapport à l'estimation réactualisée.

Par conséquent, le nouveau montant de rémunération du Maître d'œuvre (6,7 % du montant des travaux option incluse) est porté à 207 700,21€ HT soit une augmentation de 20,16 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'Avant-Projet pour les travaux de restauration des façades et des couvertures de l'église Notre Dame de Bon Port pour des montants de 1 081 609,00 € HT (tranche ferme), 1 196 434,05 € HT (tranche optionnelle 1) et 821 960,02 € HT (tranche optionnelle 2), soit un total de 3 100 003,07€ HT options incluses,
- d'approuver le montant définitif des honoraires du MOE au taux de 6,70 % du montant des travaux soit 207 700,21€ HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de MOE,
- d'autoriser Monsieur le Maire son représentant, à solliciter l'autorisation de travaux auprès de la DRAC,
- de dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget communal.

19. ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES - PASSEPORT À L'ACCESSION - ECO PASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivant le tableau comme ci-dessous,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

N° DOSSIER	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT PRIME En euros
033/2020	RENOVATION	958,81
026/2020	RENOVATION	1 500,00
043/2018	RAVALEMENT	1 800,00
2020	PASSEPORT ACCESSION	3 000,00
054/2020	RENOVATION	1 254,67
034/2019	RAVALEMENT	1 800,00
016/2019	RAVALEMENT	1 512,40
019/2020	RENOVATION	1 500,00
070/2019	RENOVATION	1 500,00
	TOTAL	14 825,88

20. SIGNATURE D'AVENANTS DE TRANSFERT DU TITULAIRE DES MARCHES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES ESPACES NATURELS

Deux marchés ont été conclus entre la Ville et l'entreprise Merceron Environnement agence Littoral Vert, située 560 rue du Fléchoux - 85440 TALMONT SAINT HILAIRE (SIRET : 38870797800051) :

- Marché n°2019006804 : Entretien des espaces verts - Lot n°4 : Prestations complémentaires d'entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la ville, conclu à compter du 3 mars 2020 pour une durée d'un an reconductible trois fois par périodes d'un an,
- Marché n°2020000201 : Accord-cadre de prestations de services pour l'entretien des espaces naturels - Lot n°1 : Entretien des espaces naturels sensibles du Département, conclu à compter du 12 mai 2020 pour une durée d'un an reconductible trois fois par périodes d'un an.

L'établissement principal du titulaire du marché l'ayant cédé à une autre entreprise, il est nécessaire de signer un avenant de transfert pour chacun de ces marchés afin d'accepter la cession du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés n°2019006804 et 2020000201 actant la cession de ces marchés à l'entreprise ID VERDE.

21. EXONERATION DE LOYERS A LA DEMANDE DU BRIDGE CLUB DES SABLES D'OLONNE

En avril dernier, lors du 1^{er} confinement, la Ville propose au monde associatif de lui venir en aide, en cas de difficultés. L'association Bridge Club des Sables d'Olonne n'a pas fait de demande de subvention exceptionnelle, mais a pris contact avec la commune afin de voir son loyer sur la saison 2020/ 2021 révisé. Le Bridge Club des Sables d'Olonne bénéficie d'un local mis à disposition exclusive au sein d'Olonnespace, pour un loyer annuel de 10 102,14 € pour 2020 et de 10 285,20 € pour 2021. En raison de la baisse des inscriptions, et surtout de l'annulation des tournois, le Bridge Club des Sables d'Olonne se retrouve en difficulté financière et a sollicité la commune, pour pouvoir être exonéré à 100 % des loyers d'avril à juin 2020 (durée du 1^{er} confinement), puis de bénéficier d'une baisse de 50 % du loyer entre octobre 2020 et mars 2021. Au lieu de percevoir 20 387,34 € sur les deux exercices, la commune percevra 15 305,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'exonérer le Bridge Club des Sables d'Olonne de 100 % des loyers d'avril à juin 2020,
- de faire bénéficier l'association d'une baisse de 50 % du loyer entre octobre 2020 et mars 2021,

Ce qui correspond à accorder la perception de 15 305,76 € de loyers sur les deux exercices, au lieu de 20 387,34 €.

Décisions Municipales

Conseil Municipal du 11 janvier 2021

10/11/2020 - Signature de l'avenant n°2 en plus-value du marché négocié, signé le 3 août 2020 pour le traitement expérimental par brassage et application de peroxyde d'hydrogène du lac de Tanchet, pour un montant de 178,60 € HT soit 214,32 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 48 142,80 € HT soit 57 771,36 € TTC, ce qui représente une augmentation de 0,99 % sur le montant initial de celui-ci.

12/11/2020 - Commande auprès de la société DITTONGRAPH pour la réalisation des prestations suivantes, nécessaires au développement graphique du site de la GRU :

- la création graphique d'un storyboard, pour un montant de 1 700 € HT,

- la conception et la réalisation d'une animation dynamique avec voix off et musique, pour un montant de 1 930 € HT.

12/11/2020 - Signature des devis du 4 novembre 2020 de l'entreprise SOCOBOIS pour la location de 36 Chalets et d'un kiosque pour les marchés de Noël de la Ville des Sables d'Olonne pour un montant de 22 050,00 € HT (soit 26 460, 00 € TTC) et de 3 790,00 € HT (soit 4 548, 00 € TTC). Elle annule et remplace la décision du 20 octobre 2020

12/11/2020 - Commande auprès de la société LA POSTE ADV BO-OUEST pour la distribution du magazine municipal n°6 dans toutes les boîtes aux lettres de la ville, soit 38 189 boîtes, pour un montant de 6951,97€ HT (soit 8342,36 € TTC).

16/11/2020 - Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la gestion du Marais des Loirs (propriété du Conservatoire du Littoral) pour un montant de 6 507 € TTC.

16/11/2020 - Signature du bon de commande avec la Société Montfermé Publicité, d'un montant de 7 741 € HT (soit 9 289,20 € TTC), pour la fabrication de supports imprimés, dans le cadre du village et du départ du Vendée Globe.

16/11/2020 - Commande auprès de la société Z AND CO pour la création graphique de la plateforme GRU (Gestion de la Relation Usagers) pour un montant de 2 100 € HT (soit 2 520 € TTC).

16/11/2020 - Commande auprès de la société EASTER EGGS pour la reconduction de l'abonnement à Comarquage.fr pour le site Internet de la Ville des Sables d'Olonne, pour un montant de 1 149 € HT (soit 1 378,80 € TTC).

16/11/2020 - Commande auprès de la société Z AND CO pour l'installation d'un serveur SMTP virtualisé destiné à l'envoi massif de newsletters pour un montant de 810 € HT et pour un abonnement mensuel d'un montant de 40 € HT.

16/11/2020 - Commande auprès de la société STUDIO TOMSO pour la création graphique et la mise en page du magazine municipal « Nous les Sables », numéro 6, pour un montant de 3 400 € HT .

17/11/2020 - Signature d'un avenant au contrat de cession entre la Ville des Sables d'Olonne et L'ASSOCIATION THÉÂTRE POUR DEUX MAINS pour l'annulation des 4 représentations de marionnettes jeune public « MONSIEUR MONSIEUR », qui devaient avoir lieu le jeudi 26 et le vendredi 27 novembre 2020 à 9h30 et 11h00 à la Licorne, dans le cadre des spectacles scolaires de la saison culturelle 2020-2021 d'un montant de 886,20€ TTC.

17/11/2020 - Fixation du régime de redevance 2020 pour l'occupation du domaine public par les ouvrages d'Orange : 55,54 € par km pour les artères aériennes, 41,66 € par km pour les artères en sous-sol et 27,77 € par m² pour l'emprise au sol. Soit un total de 25 957,65 € pour la redevance 2020.

19/11/2020 - Signature d'un contrat de l'entreprise ARCADIS pour le diagnostic des berges du Lac de Tanchet pour un montant de 26 145€ HT (soit 29 400 € TTC).

23/11/2020 - Signature d'un bail mobilité pour la mise à disposition d'un logement meublé en colocation situé au 38 rue de l'Ancienne Sous-Préfecture, d'une surface habitable de 51m² à un médecin remplaçant, du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021, pour un loyer mensuel de 105€ TTC et une participation aux charges.

23/11/2020 - Signature d'un bail mobilité pour la mise à disposition d'un logement meublé en colocation situé au 38 rue de l'Ancienne Sous-Préfecture, d'une surface habitable de 51m² avec un médecin remplaçant, du 4 au 17 janvier 2021, pour un loyer mensuel de 70€ TTC et une participation aux charges.

23/11/2020 - Signature d'un marché avec l'entreprise LR EVENEMENT pour un montant de 38 449,60€ HT pour l'acquisition de matériels de sonorisation pour le service culturel.

23/11/2020 - Signature d'un contrat entre la Ville des Sables d'Olonne et la SAS BC MAINTENANCE ÉQUIPEMENTS MOBILES pour l'entretien annuel de la machinerie du Havre d'Olonne et de l'Auditorium Saint-Michel pour un montant de 3.470,00€ HT.

24/11/2020 - Commande avec la société AMP INTERACTIVE pour la captation et la diffusion en direct du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 dans l'auditorium de la médiathèque de la Jarrie pour un montant de 3 080 € HT.

24/11/2020 - Signature d'une convention établie entre la Ville des Sables d'Olonne, le lycée Savary de Mauléon, le lycée Tabarly, la Ligue Régionale de voile de Pays de la Loire et les Sports Nautiques Sablais, précisant les modalités de renouvellement du partenariat pour la mise en place de la Section Sportive Scolaire Voile et la mise à disposition de la base de mer et d'embarcations nautiques le mercredi après-midi. Ce partenariat est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1er septembre 2021.

25/11/2020 - Signature d'un devis pour la démolition et le désamiantage d'un bien communal au Fief Saint-Jean par l'entreprise CHARIER, 85450 Champagné Les Marais pour un montant de 17 217,50€ HT.

25/11/2020 - Acceptation du don d'archives historiques de l'ancien Office Municipal des Sports aux Archives municipales des Sables-d'Olonne.

26/11/2020 - Annulation de la décision du 23 octobre 2020 portant sur la signature d'un devis d'un montant de 1 688€ TTC avec la société NJ Events, pour la déambulation de deux artistes et d'un accompagnateur pour les illuminations de Noël, considérant que la manifestation ne peut avoir lieu du fait du contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19.

26/11/2020 - Annulation de la décision du 29 octobre 2020 portant sur la signature d'une convention d'un montant de 488€ TTC avec la SNSM, pour la sécurité du marché de la Foire aux voleurs le 28 novembre 2020, considérant que la manifestation ne peut avoir lieu du fait du contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19.

26/11/2020 - Signature d'un avenant au contrat de cession entre la Ville des Sables d'Olonne et LA SAS BLUE LINE pour le report de la représentation musicale de jazz « QUARTETO GARDEL », initialement prévue le 19 novembre 2020, décalée pour cause de restrictions sanitaires suite au COVID-19 au jeudi 4 novembre 2021 à 20h45 à la salle de la Licorne, dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022. Le cachet et frais de transport s'élèvent à 3.800,00€ HT (soit 4.009,00€ TTC) et un acompte de 3 000 € a été prélevé sur le budget 2020.

30/11/2020 - Commande auprès du Cinema LE GRAND PALACE pour la fourniture de tickets cinéma, à destination des agents municipaux et de leurs enfants en remplacement de l'arbre de Noël, annulé en raison de la crise sanitaire, pour un montant de 4 066,35 € HT (4 290 € TTC).

01/12/2020 - Signature d'un avenant à l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des vêtements de travail, signé le 14 mai 2019, prolongeant le délai d'exécution de 3 mois à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021. Le montant de l'avenant n'excédera pas 10 % du montant global du marché soit 8 000,00 € HT.

01/12/2020 - Signature d'un avenant prolongeant d'un an la convention du 8 juillet 2019 par laquelle la communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération met à la disposition de la ville des Sables d'Olonne le Proxibus, pour un montant annuel de 9 146,32 € HT.

02/12/2020 - Formation d'un cadre territorial avec le cabinet Fursac-Anselin pour un montant de 7 200€ TTC.

03/12/2020 - Signature du marché de conception d'un réseau numérique métropolitain avec l'entreprise INGENIS CONSULTING pour un montant de 39 525€ HT.

04/12/2020 - Signature d'un avenant n°3 en moins-value pour le marché relatif au traitement expérimental par brassage et application de peroxyde d'hydrogène du Lac de Tanchet pour un montant de 1 691€ HT. Le nouveau montant du marché est porté à 46 451,80€ HT (55 742,16€ TTC) soit une diminution de 2,56 % sur le prix initial du marché.

04/12/2020 - Annulation de la décision du 20 octobre 2020 relative à la signature du devis avec l'entreprise CARROUSEL DES PTITS ANGES portant sur la location d'un manège chaises volantes pour le marché de Noël - secteur Olonne sur Mer, suite aux restrictions sanitaires.

04/12/2020 - Annulation de la décision du 20 octobre 2020 relative à la signature du devis avec l'entreprise FRIENDS CIE portant sur la location d'un manège Petit sapin de Noël pour les animations de Noël de la ville des Sables d'Olonne, suite aux restrictions sanitaires.

04/12/2020 - Annulation de la décision du 22 octobre 2020 relative à la signature du devis avec l'entreprise NANT'EFFEKT portant sur la location, la mise en œuvre et le transport d'une machine à neige pour les animations de Noël de la ville des Sables d'Olonne, suite aux restrictions sanitaires.

04/12/2020 - Annulation de la décision du 23 octobre 2020 relative à la signature du devis avec l'entreprise ICE ANT ART portant sur la livraison et la réalisation d'un bloc de glace pour le marché de Noël - secteur Château d'Olonne, suite aux restrictions sanitaires.

04/12/2020 - Convention avec Vendée Expansion pour l'insertion d'une page de promotion de l'Institut Sports Océan dans le guide de loisirs et activités 2021 distribué par Vendée Tourisme pour un montant 520 € TTC.

08/12/2020 - Signature du marché pour la réalisation d'une étude de programmation relative à la création d'un musée de l'histoire maritime des Sables d'Olonne avec le groupement IDA CONCEPT - LAMAYA ET PAUME - pour un montant de 47 800€ HT.

08/12/2020 - Fixation des tarifs pour l'opération Tickets Sport, à compter du 1^{er} janvier 2021, à 30€ la semaine (25€ auparavant)

08/12/2020 - Constitution d'un dossier pour faire une demande de droit à reversement auprès de l'Association Pour le Soutien du Théâtre Privé, pour l'obtention d'une somme correspondant à 40 % ou 50% du montant de la taxe acquittée sur les 2 années précédentes, représentant environ 18 300€.

08/12/2020 - Résiliation du marché mission d'assistance conseil pour accompagner la Ville dans le cadre de la phase II du dialogue partenarial avec le titulaire de la délégation de service public stationnement hors voirie MBC-MBO pour motif d'intérêt général.

09/12/2020 - Indemnisation versée par la SMACL ASSURANCES pour le sinistre du 7 juillet 2020 – choc entre deux véhicules Rue Haxo – d'un montant de 139,61€ TTC.

10/12/2020 – Signature d'un avenant n°1 au marché pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc de la Marion, avec l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT, ayant pour objet l'adaptation de certains délais de validation des missions selon le détail suivant :

- validation des études préliminaires : 3 semaines au lieu d'1 semaine
- validation du projet : 2 semaines au lieu d'1 semaine
- validation du DCE : 3 semaines au lieu de 4 semaines

L'avenant n'a aucune incidence financière.

11/12/2020 - Contrat de maintenance et d'entretien des réseaux de télédistribution du Port Olona et du quartier du Passage avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un montant de 7 800€ TTC.

14/12/2020 – Fixation des tarifs pour la formation voile de l'Institut Sports Océan, à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

- Stage théorique de niveau 4 de la Fédération Française de Voile (17,50 heures de formation réparties en 5 demi-journées) : 99 € (quatre-vingt-dix-neuf euros),
- Formation du Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile (CQPIV) sans tutorat, comprenant 5 jours d'UCC1 et de la validation de l'UCC6 sur une demi-journée : 335 € (trois cent trente-cinq euros),
- Semaine complémentaire de formation CQPIV : 115 € (cent quinze euros) par semaine complémentaire

14/12/2020 - Fixation des différentes périodes de saisonnalité pour appliquer les tarifs pour l'hébergement à l'Institut Sports Océan pour l'année 2021

- Basse saison : du 1^{er} Janvier 2021 au 28 Février 2021 et du 11 Novembre 2021 au 31 Décembre 2021
- Moyenne saison : du 1^{er} Mars 2021 au 30 Juin 2021 et du 1^{er} Septembre 2021 au 10 Novembre 2021
- Haute saison : du 1^{er} Juillet 2021 au 31 Août 2021

14/12/2020 – Convention de mise à disposition d'une salle de consultation de 17,50m², ainsi qu'une salle d'attente de 10m² et d'un espace d'accueil partagés avec les autres praticiens, au sein du cabinet médical de la Chaume pour un médecin généraliste, pour une durée d'un an à compter du 26 novembre 2020, pour un montant mensuel de 175€ TTC. Les charges de fluides seront refacturés avec une répartition au 1/3 des dépenses totales des locataires.

16/12/2020 - Indemnisation versée par la SMACL ASSURANCES pour le sinistre du 14 novembre 2019 – choc de véhicule contre mobilier urbain rue du Maréchal Leclerc – d'un montant de 852,50€ TTC.

16/12/2020 - Indemnisation d'un montant de 800,00€ TTC versée par la SMACL Assurances, dans le cadre du référé-expertise engagé par le VILLAGE D'OLONNE le 15 octobre 2019 contre la commune des Sables d'Olonne, la société VENDEE EXPANSION, la société INFRA SERVICE, la société HERBRETEAU et la société OUEST CONSEILS ETUDES ENVIRONNEMENT.

17/12/2020 - Commande avec la société LA POSTE ADV BO-OUEST pour la distribution du dépliant programme de la « Folle Journée » aux Sables d'Olonne, dans toutes les boîtes aux lettres des communes de l'agglomération, soit 42 369 boîtes – pour un montant de 3807,53€ HT (soit 4 569,03 TTC).

18/12/2020 - Contrat de cession entre la Ville des Sables d'Olonne et LA SARL QUARTIER LIBRE PRODUCTIONS pour une représentation de musique classique « THOMAS ENHCO PIANO SOLO », qui aura lieu le samedi 6 février 2021 à

20h45 au centre de congrès les Atlantes, dans le cadre de la saison culturelle 2020-202, pour un montant de 5.000,00€ HT (soit 5.275,00€ TTC).

18/12/2020 - Résilier le contrat de prestation de nettoyage des bâtiments communaux n°18.28 du 11 septembre 2018 pour motif d'intérêt général, dont le titulaire est l'entreprise SAMSIK II et lui régler les indemnités de résiliation qui seront inscrites au décompte de résiliation.

18/12/2020 - Signer le devis de l'entreprise Pété relatif aux travaux de mesures conservatoires de gros-oeuvre devant être réalisés à la villa Charlotte suite aux travaux de démolition partielle de l'ancienne sous-préfecture, pour un montant de 6 975,20 € HT (soit 8 370,24 € TTC).

18/12/2020 - Contrat de cession entre la Ville des Sables d'Olonne et L'ASSOCIATION PRODUCTIONS HIRSUTES pour 4 représentations de musique jeunesse « A FOND ! PAR BOUSKIDOU », qui auront lieu jeudi 21 et vendredi 22 janvier 2021 à 10h30 et 14h30 à l'auditorium Saint-Michel, dans le cadre des spectacles scolaires de la saison culturelle 2020-2021, pour un montant de 9.076,20€ HT (soit 9.575,39€ TTC).

18/12/2020 - Avenant numéro 2 au contrat de location gérance du 26 juin 2018 du Bar des Sports situé à Olonne-sur-Mer modifiant la date de fin du contrat de location-gérance. La location-gérance prend ainsi fin le 15 octobre 2020.

18/12/2020 - Indemnisation versée à la société Picto Filmo, suite à la résiliation pour intérêt général du marché de prestation intellectuelle pour la conception et la production d'une scénographie image et son avec acquisition du matériel pour l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier, d'un montant de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC.

21/12/2020 - Avenant n° 2 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2022 la convention du 20 octobre 2014 de mise à disposition du Presbytère - 15 rue Saint Hilaire, avec l'Association Diocésaine de Luçon - Paroisse Ste-Marie des Olonnes, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de deux ans. Le loyer mensuel s'élève à 600€ HT.